



Mairie d'YVETOT-BOCAGE

LISTES DES CONCESSIONS ÉCHUES OU ARRIVANT A ÉCHÉANCE EN 2026

N° d'ordre	Famille	Date d'expiration	Localisation		
			Section	Rang	Emplacement
193	LOIT - CAUVIN	09/04/2019	B	3	8
214	SALEY - SALEY	28/01/2024	D	4	5
233	LAY – LOIT	07/07/2026	E	4	13
231	LE MENUEL	26/07/2026	B	1	5
232	LE MENUEL	26/07/2026	B	1	6



Les articles L. 2223-14 et 15 du Code Général des Collectivités Territoriales disposent que le renouvellement des concessions doit intervenir dans les deux ans à compter de la date d'échéance, sans quoi la commune reprendra l'emplacement.

Les personnes concernées par ces concessions sont invitées à se rendre au secrétariat de mairie pour faire part de leur souhait de renouveler ou non les concessions ci-dessus listées.

**Le Maire,
Alain CROIZER**

Affiché le 02/07/2026